



Programme de rétablissement des boisés après une tempête - Lignes directrices pour les demandes



Le 21 mai 2022, un derecho, une ligne étroite de vents intenses atteignant 195 km/h, a causé des dommages considérables aux régions boisées de l'est de l'Ontario, de la ville d'Ottawa en passant vers l'est par les municipalités de Clarence-Rockland, d'Alfred et Plantagenet, de Champlain et de Hawkesbury-Est.



Des partenariats avec le gouvernement du Canada, la province de l'Ontario et des municipalités partenaires ont permis la mise en place d'un programme de rétablissement destiné aux propriétaires de boisés touchés par des catastrophes naturelles telles que la tempête derecho de mai 2022.



Ce programme s'appuie sur le succès de longue date des programmes de plantation d'arbres et du Programme de ressources pour les boisés de la Conservation de la Nation Sud (CNS), qui offrent des conseils gratuits sur la gestion des boisés privés, soutiennent la création de plans de gestion forestière, et fournissent un financement à coût partagé pour aider à trouver, planter et entretenir les semis d'arbres.



Ce programme de reboisement fournira également un financement accru pour le nettoyage des tempêtes et la préparation des sites en vue de la plantation d'arbres dans le but de restaurer les forêts, d'accroître leur résilience grâce à la biodiversité et de séquestrer le carbone.



Compte tenu du volume de travail et de la disponibilité des entrepreneurs et des pépinières, le projet a été établi pour une durée de cinq ans (2023-2027). Les coûts d'entretien futurs au-delà de la durée du projet seront à la charge du propriétaire foncier.



Le cadre de gestion comprend une visite sur place de la propriété de chaque propriétaire foncier intéressé et admissible afin de déterminer les objectifs spécifiques au site, cela comprend la préparation d'une prescription sylvicole par un professionnel forestier qualifié, un plan de plantation d'arbres, des évaluations de survie et d'éventuels travaux d'entretien en fonction de l'évaluation du site. La CNS, au nom des propriétaires fonciers, administrera tous les travaux visant à achever la restauration des boisés.



Le projet permettra de maintenir ou d'améliorer le potentiel de stockage du carbone de ces régions forestières tout en renforçant la biodiversité et la résilience face au changement climatique.



Le programme de subvention tient compte du fait que les propriétaires fonciers peuvent avoir agi de leur propre chef pour gérer les effets de la tempête derecho avant que ce financement ne soit annoncé. Le financement est rétroactif pour les travaux admissibles réalisés après le 21 mai 2022 et conformes aux objectifs et aux lignes directrices du projet.



Le financement sera accordé lorsque le projet sera terminé, inspecté à la satisfaction de la CNS, et lorsque des copies de **toutes** les factures assorties d'une preuve de paiement acceptable, des permis et de tout autre document requis seront fournis. Les factures doivent fournir une ventilation détaillée des heures de travail, des quantités de matériaux achetés et des coûts associés.

Candidats éligibles

Les propriétaires de boisés d'au moins quatre hectares dans la ville d'Ottawa et les Comtés unis de Prescott et Russell touchés par la tempête derecho de mai 2022.

- Les demandes seront suivies au moyen du nom du propriétaire inscrit, du rôle d'imposition et/ou du numéro d'identification foncière.
- Les propriétaires fonciers doivent être prêts à conclure une entente de préparation du site et de plantation d'arbres avec la CNS.

Remarque : Le financement est limité et l'approvisionnement en semis d'arbres est assujéti à la disponibilité ; par conséquent, les travaux seront attribués selon le principe du premier arrivé, premier servi. Les propriétaires fonciers en surplus seront placés sur une liste d'attente.

Coûts éligibles

- Permis et approbations
- Fournitures et matériaux directement liés à l'accès au site en vue du nettoyage ou de la préparation (c.-à-d. gravier, ponceaux, etc.)
- Main-d'œuvre et équipement contractuels
- Honoraires professionnels

Coûts non admissibles

- Main-d'œuvre ou machines utilisées par le demandeur, les membres de sa famille ou son entreprise
- Coûts de l'équipement acheté ou loué (p. ex. VTT, tracteurs, tronçonneuses, etc.)
- Essence et huile
- Taxes (e.g. TVH)



SOUTH NATION
CONSERVATION
DE LA NATION SUD

Financement

- 100 % des services professionnels (avant taxes)
- 100 % des coûts de préparation du site : fournitures, matériaux, équipement et main-d'œuvre de l'entrepreneur (avant taxes)
- Plantation d'arbres subventionnée. Coûts pour le propriétaire foncier :
0,21 \$ par semis de conifère et 0,32 \$ par semis de feuillu, jusqu'à un maximum de 3 000 \$ pour les propriétaires fonciers.

Remarque : Les dépenses engagées à partir du 21 mai 2022 peuvent donner droit à des paiements rétroactifs.